Meccanocar Italia S.r.I. Revision n. 1 du 14/02/2020 Nouvelle émission Imprimè le 14/02/2020 Page n. 1/26

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement 2015/830

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code: 411 00 16530-4080

Dénomination **DÉTERGENT POUR CARÉNAGE**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination Spray nettoyant pour surfaces dures et lavables

supplèmentaire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale Meccanocar Italia S.r.I.
Adresse Via San Francesco, 22
Localité et Etat 56033 Capannoli (PI)

Italy

Tél. +39 0587 609433 Fax +39 0587 607145

Courrier de la personne compétente,

personne chargée de la fiche de données de moreno.meini@meccanocar.it

sécurité.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à N° d'appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2015/830.

D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification e indication de danger:

Aérosol, catégorie 1 H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la

chaleur.

Irritation oculaire, catégorie 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Revision n. 1

du 14/02/2020

Nouvelle émission

Imprimè le 14/02/2020 Page n. 2/26

DÉTERGENT POUR CARÉNAGE

Pictogrammes de danger:





Mentions d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C / 122°F.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Contient: 2-PROPANOL

1-METHOXY-2-PROPANOL

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Contenu:

Identification x = Conc. % Classification 1272/2008 (CLP)

2-PROPANOL

CAS 67-63-0 22,5 ≤ x < 24 Flam. Liq. 2 H225, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336

CE 200-661-7

INDEX 603-117-00-0

N° Reg. 01-2119457558-25-XXXX

BUTANE

CAS 106-97-8 $8 \le x < 9$ Flam. Gas 1A H220, Press. Gas (Liq.) H280, Note de classification conforme

à l'annexe VI du Règlement CLP: C U

CE 203-448-7 INDEX 601-004-00-0

N° Reg. 01-2119474691-32-XXXX

DÉTERGENT POUR CARÉNAGE

Revision n. 1

du 14/02/2020

Nouvelle émission

Imprimè le 14/02/2020

Page n. 3/26

PROPANE

CAS 74-98-6

 $8 \le x < 9$

Flam. Gas 1A H220, Press. Gas (Liq.) H280, Note de classification conforme

à l'annexe VI du Règlement CLP: U

Flam. Liq. 3 H226, STOT SE 3 H336

CE 200-827-9

INDEX 601-003-00-5

N° Reg. 01-2119486944-21-XXXX

1-METHOXY-2-PROPANOL

CAS 107-98-2 $8 \le x < 9$

CE 203-539-1

INDEX 603-064-00-3

N° Reg. 01-2119457435-35-XXXX

ISOBUTANE

CAS 75-28-5

 $8 \le x < 9$

 $2 \le x < 2.5$

Flam. Gas 1A H220, Press. Gas H280

CE 200-857-2

INDEX 601-004-00-0

N° Reg. 01-2119485395-27-XXXX

NITRITE DE SODIUM

CAS 7632-00-0

Ox. Sol. 2 H272, Acute Tox. 3 H301, Eye Irrit. 2 H319, Aquatic Acute 1 H400

M=1

CE 231-555-9

INDEX 007-010-00-4

N° Reg. 01-2119471836-27-XXXX

ETHANOL

CAS 64-17-5 $2 \le x < 2,5$

Flam. Liq. 2 H225, Eye Irrit. 2 H319

CE 200-578-6

INDEX 603-002-00-5

N° Reg. 01-2119457610-43-XXXX

Le texte complet des indictions de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

Le produit est un aérosol contenant des agents propulseurs. Aux fins du calcul des dangers pour la santé, les agents propulseurs ne sont pas pris en compte (à moins qu'ils ne soient dangereux pour la santé). Les pourcentages indiqués tiennent compte des agents propulseurs.

Pourcentage agents propulseurs: 24,00 %

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter un médecin si le problème persiste.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Prendre immédiatement une douche. Appeler aussitôt un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

INHALATION: Conduire immédiatement la personne à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Appeler aussitôt un médecin.

INGESTION: Appeler aussitôt un médecin. Ne pas provoquer les vomissements. Sauf autorisation expresse du médecin, ne rien administrer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n`est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

Meccanocar Italia S.r.I. Revision n. 1 du 14/02/2020 Nouvelle émission Imprimè le 14/02/2020 Page n. 4/26

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

En cas de surchauffe, les récipients de type aérosol peuvent se déformer, exploser et être projetés à très longue distance. Faire usage d'un casque de protection avant de s'approcher de l'incendie. Éviter de respirer les produits de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet.

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer toute source d'ignition (cigarettes, flammes, étincelles, etc.) ou de chaleur de la zone objet de la fuite. Éloigner les personnes non équipées de ces dispositifs. Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la dispersion dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le produit écoulé à l'aide d'un matériau absorbant inerte. Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Meccanocar Italia S.r.I. Revision n. 1 du 14/02/2020 Nouvelle émission Imprimè le 14/02/2020 Page n. 5/26

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas vaporiser sur flammes ou corps incandescents. Les vapeurs peuvent prendre feu par explosion: éviter toute accumulation de vapeurs en laissant ouvertes portes et fenêtres et en assurant une bonne aération (courant d'air). Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Ne pas respirer aérosols.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un milieu bien aéré, loin des rayons de soleil et à une température de moins de 50°C / 122°F, loin de toute source de combustion.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Références Réglementation:

LÍMITES DE EXPOSICIÓN PROFESIONAL PARA AGENTES QUÍMICOS EN ESPAÑA 2019 (INSST) **FSP** España FRA France Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984 - INRS EH40/2005 Workplace exposure limits (Third edition,published 2018)
DIRETTIVA (UE) 2017/164 DELLA COMMISSIONE del 31 gennaio 2017 GBR United Kingdom ITA Italia NOR Norge Fastsatt av Arbeids- og sosialdepartementet 21. august 2018 med hjemmel i lov 17. juni 2005 nr. 62 om arbeidsmiljø, arbeidstid, stillingsvern mv. (arbeidsmiljøloven) § 1-3, § 1-4 og § 4-5 PRT Portugal Ministério da Economia e do Emprego Consolida as prescrições mínimas em matéria de protecção dos trabalhadores contra os riscos para a segurança e a saúde devido à exposição a agentes químicos no trabalho - Diário da República, 1.ª série - N.º 111 - 11 de junho de 2018
Directive (UE) 2017/2398; Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE; Directive ΕU OEL EU 2004/37/CE; Directive 2000/39/CE; Directive 91/322/CEE. TLV-ACGIH ACGIH 2019

2-PROPANOL							
Valeur limite de seuil							
Туре	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations	
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm		
VLA	ESP	500	200	1000	400		
VLEP	FRA			980	400		
WEL	GBR	999	400	1250	500		
TLV	NOR	245	100				
TLV-ACGIH		492	200	983	400		
Concentration prévue san	s effet sur l'environne	ment - PNEC					
Valeur de référence en ea	au douce			140,9		mg/l	
Valeur de référence en ea	au de mer			140,9		mg/l	
Valeur de référence pour	sédiments en eau dou	ice		552		mg/kg	
Valeur de référence pour	sédiments en eau de	mer		552		mg/kg	
Valeur de référence pour	les microorganismes \$	STP		2251		mg/l	
Valeur de référence pour	la chaîne alimentaire (empoisonnement s	secondaire)	160		mg/kg	
Valeur de référence pour	la catégorie terrestre			28		mg/kg	

Carite -									
Niveau dérivé sans effet - D	NEL / DMEL								
	Effets sur les				Effets sur les				
	consommateur				travailleurs				
	S								1
Voie d`exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Ī

Revision n. 1 Meccanocar Italia S.r.l. du 14/02/2020 Nouvelle émission Imprimè le 14/02/2020 DÉTERGENT POUR CARÉNAGE Page n. 6/26 Orale 26 mg/kg hw/d Inhalation 89 mg/m3 500 mg/m3 Dermique 319 mg/kg 888 mg/kg bw/d bw/d 1-METHOXY-2-PROPANOL Valeur limite de seuil Type état TWA/8h STEL/15min Notes / Observations mg/m3 mg/m3 ppm mag VLA ESP 375 100 568 150 PEAU 375 PEAU VLEP FRA 188 50 10 WEL GBR 375 100 560 150 PEAU VLEP ITA 375 100 568 150 PEAU TLV NOR 180 50 PEAU VLE PRT 375 100 568 150 OEL EU 375 100 568 150 PEAU TLV-ACGIH 184 50 368 100 Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC Valeur de référence en eau douce 10 mg/l Valeur de référence en eau de mer 1 mg/l Valeur de référence pour sédiments en eau douce 52.3 mg/kg Valeur de référence pour sédiments en eau de mer 5,2 mg/kg Valeur de référence pour les microorganismes STP 100 mg/l Valeur de référence pour la catégorie terrestre 4,59 mg/kg Santé -Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL Effets sur les Effets sur les consommateur travailleurs Voie d`exposition Locaux aigus Systém aigus Locaux Systém Locaux aigus Locaux Systém Systém aigus chroniques chroniques chroniques chroniques Orale 33 mg/kg bw/d Inhalation 78 mg/m3 553,5 mg/m3 553,5 mg/m3 369 mg/m3 43,9 mg/kg Dermique 183 mg/kg bw/d bw/d **PROPANE** Valeur limite de seuil Type état TWA/8h STEL/15min Notes / Observations mg/m3 ppm mg/m3 ppm ESP 1000 VLA TLV NOR 900 500 TLV-ACGIH 1000 **BUTANE** Valeur limite de seuil TWA/8h STEL/15min Notes / Туре état Observations mg/m3 mg/m3 ppm ppm

Revision n. 1 Meccanocar Italia S.r.l. du 14/02/2020 Nouvelle émission Imprimè le 14/02/2020 DÉTERGENT POUR CARÉNAGE Page n. 7/26 VLA ESP 1000 Gases VLEP FRA 800 1900 750 WFI GBR 1450 600 1810 TLV NOR 600 250 TLV-ACGIH 1000 **ETHANOL** Valeur limite de seuil état TWA/8h STEL/15min Notes / Type Observations mg/m3 ppm mg/m3 ppm VLA ESP 1910 1000 VLEP FRA 1900 1000 9500 5000 WEL **GBR** 1920 1000 TLV NOR 950 500 TLV-ACGIH 1884 1000 Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC Valeur de référence en eau douce 0,96 mg/l 0.79 Valeur de référence en eau de mer ma/l Valeur de référence pour sédiments en eau douce 3,6 mg/kg Valeur de référence pour sédiments en eau de mer 2.9 mg/kg Valeur de référence pour les microorganismes STP 580 mg/l Valeur de référence pour la chaîne alimentaire (empoisonnement secondaire) 0,38 mg/kg Valeur de référence pour la catégorie terrestre 0,63 mg/kg Santé -Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL Effets sur les Effets sur les consommateur travailleurs Voie d`exposition Locaux aigus Systém aigus Locaux Systém Locaux aigus Systém aigus Locaux Svstém chroniques chroniques chroniques chroniques Orale 87 mg/kg hw/d Inhalation 114 mg/m3 950 mg/m3 Dermique 206 mg/kg 343 mg/kg bw/d bw/d **NITRITE DE SODIUM** Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC Valeur de référence en eau douce 0,005 ma/l 0.006 Valeur de référence en eau de mer mg/l Valeur de référence pour sédiments en eau douce 0.019 mg/kg Valeur de référence pour sédiments en eau de mer 0,022 mg/kg Valeur de référence pour les microorganismes STP 21 mg/l 0,001 Valeur de référence pour la catégorie terrestre mg/kg Santé -Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL Effets sur les Effets sur les consommateur travailleurs Voie d'exposition Systém Systém Locaux aigus Systém aigus Locaux Locaux aigus Systém aigus Locaux chroniques chroniques chroniques chroniques

Meccanocar Italia S.r.I. Revision n. 1 du 14/02/2020 Nouvelle émission Imprimè le 14/02/2020 Page n. 8/26

Inhalation 2 mg/m3 2 mg/m3 2 mg/m3

Légende:

(C) = CEILING : INHALA = Part inhalable : RESPIR = Part respirable : THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié.

8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.

Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

PROTECTION DES MAINS

Non indispensable.

PROTECTION DES PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie I (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type AX combiné à un filtre de type P (réf. norme EN 14387).

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

2-PROPANOL

Protection respiratoire: aucun appareil de protection respiratoire individuel n'est normalement requis. Dans les zones insuffisamment ventilées, où les limites du lieu de travail sont dépassées, où il y a des odeurs désagréables ou où des aérosols sont présents ou de la fumée et du brouillard se produisent, utilisez un appareil respiratoire autonome ou un appareil respiratoire autonome avec un filtre de type A ou un filtre combiné approprié, dans conformité à EN 141.

Protection des mains: le choix d'un gant approprié dépend non seulement de son matériau mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et est différent d'un fabricant à l'autre. Respectez les instructions de perméabilité et de temps de pénétration fournies par le fournisseur de gants. Tenez également compte des conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le danger de coupures, d'abrasion et de temps de contact., Gardez à l'esprit que dans la vie quotidienne, la durabilité d'un gant de protection résistant aux produits chimiques peut être considérablement inférieure à temps de rupture mesuré selon EN 374.

ISOBUTANE

Gants de protection appropriés en matériau de gants, par ex. gants en caoutchouc nitrile butadiène (NBR), gants en cuir, isolation thermique Sélection de gants de protection pour répondre aux exigences spécifiques du lieu de travail.

Meccanocar Italia S.r.I. Revision n. 1 du 14/02/2020 Nouvelle émission DÉTERGENT POUR CARÉNAGE Imprimè le 14/02/2020 Page n. 9/26

L'adéquation à des lieux de travail spécifiques doit être clarifiée avec les fabricants de gants de protection.

Les informations sont basées sur nos tests, les références de la littérature et les informations des fabricants de gants ou dérivées par analogie avec des matériaux similaires.

Rappelez-vous que le temps utile par jour d'un gant de protection chimique peut être beaucoup plus court que le temps de percée déterminé selon la norme EN 374 en raison des nombreux facteurs d'influence impliqués.

1-METHOXY-2-PROPANOL

Utiliser des gants résistants aux produits chimiques classés selon EN374: gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matériau barrière préféré pour les gants comprennent: le caoutchouc butyle. Stratifié d'alcool éthylvinylique ("EVAL"). Voici des exemples de matériaux de barrière acceptables pour les gants: Caoutchouc naturel ("latex"). Néoprène. Caoutchouc nitrile / butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Viton. En cas de contact prolongé ou fréquemment répété, un gant de classe de protection 5 ou plus est recommandé (temps de pénétration supérieur à 240 minutes selon EN 374). Lorsque seul un bref contact est prévu, un gant avec une classe de protection de 1 ou plus est recommandé (temps de percée supérieur à 10 minutes selon EN 374). AVIS: la sélection d'un gant spécifique pour une application particulière et la durée d'utilisation dans un environnement de travail doivent également prendre en compte tous les facteurs pertinents sur le lieu de travail tels que, mais sans s'y limiter: les autres produits chimiques pouvant être manipulés , exigences physiques (protection contre les coupures / perforations, dextérité, protection thermique), réactions potentielles du corps aux matériaux des gants, ainsi que les instructions / spécifications fournies par le fournisseur de gants.

NITRITE DE SODIUM

Etat Physique

Gants de protection résistants aux produits chimiques (EN 374)

Matériaux appropriés également avec contact direct prolongé (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à> 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):

chlorure de polyvinyle (PVC) - épaisseur de revêtement 0,7 mm caoutchouc nitrile (NBR) - épaisseur de revêtement de 0,4 mm caoutchouc chloroprène (CR) - épaisseur du revêtement 0,5 mm

Remarque supplémentaire: les spécifications sont basées sur des tests, des données de la littérature et des informations des fabricants de gants ou dérivent de substances similaires par analogie. En raison de nombreuses conditions (par exemple la température), il convient de considérer que l'utilisation pratique d'un gant de protection chimique dans la pratique peut être beaucoup plus courte que le temps de percée déterminé lors des tests. Les instructions d'utilisation du fabricant doivent être respectées en raison de la grande variété de types.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

liquide

Couleur transparent Odeur caractéristique Seuil olfactif Pas disponible Pas disponible Point de fusion ou de congélation Pas disponible Point initial d'ébullition Pas disponible Intervalle d'ébullition Pas disponible Point d'éclair < 0 °C Taux d'évaporation Pas disponible Inflammabilité de solides et gaz Pas disponible Limite inférieur d'inflammabilité Pas disponible Limite supérieur d'inflammabilité Pas disponible Limite inférieur d'explosion Pas disponible Limite supérieur d'explosion Pas disponible Pression de vapeur Pas disponible

Revision n. 1

du 14/02/2020

Nouvelle émission
Imprimè le 14/02/2020

Page n. 10/26

DÉTERGENT POUR CARÉNAGE

Densité de vapeur Pas disponible

Densité relative 0,875

Solubilité soluble dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau Pas disponible
Température d'auto-inflammabilité Pas disponible
Température de décomposition Pas disponible
Viscosité Pas disponible
Propriétés explosives Pas disponible
Propriétés comburantes Pas disponible

9.2. Autres informations

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

1-METHOXY-2-PROPANOL

Dissout différentes matières plastiques. Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

Absorbe et se dissout dans l'eau et dans des solvants organiques. Au contact de l'air, peut produire lentement des peroxydes explosifs.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

2-PROPANOL

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

ISOBUTANE

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

1-METHOXY-2-PROPANOL

Peut réagir dangereusement avec: agents oxydants forts, acides forts.

BUTANE

Meccanocar Italia S.r.I. Revision n. 1 du 14/02/2020 Nouvelle émission DÉTERGENT POUR CARÉNAGE Imprimè le 14/02/2020 Page n. 11/26

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

ETHANOL

Risque d'explosion au contact de: métaux alcalins,oxydes alcalins,hypochlorite de calcium,monofluorure de soufre,anhydride acétique,acides,peroxyde d'hydrogène concentré,perchlorates,acide perchlorique,perchloronitrile,nitrate de mercure,acide nitrique,argent,nitrate d'argent,ammoniac,oxyde d'argent,ammoniac,agents oxydants forts,dioxyde d'azote.Peut réagir dangereusement avec: brome acétylène,chlore acétylène,trifluorure de brome,trioxyde de chrome,chlorure de chromyle,fluor,tert-butoxide de potassium,hydrure de lithium,trioxyde de phosphore,platine noir,chlorure de zircone (IV),iodure de zircone (IV).Forme des mélanges explosifs avec: air.

NITRITE DE SODIUM

Éviter les réactions dangereuses en présence des substances mentionnées.

10.4. Conditions à éviter

Éviter le réchauffement.

ISOBUTANE

Tenir à l'écart de la chaleur et d'autres causes d'incendie.

1-METHOXY-2-PROPANOL

Éviter l'exposition à: air.

Ne distillez pas à sec. Le produit peut s'oxyder à des températures élevées. La génération de gaz pendant la décomposition peut provoquer une pression dans des systèmes fermés.

BUTANE

Évitez la chaleur et les sources d'ignition.

ETHANOL

Éviter l'exposition à: sources de chaleur,flammes nues.

Températures élevées. Proximité des sources d'inflammation

NITRITE DE SODIUM

Agents réducteurs, substances oxydables, sels d'ammonium, amines, composés aminés, acides

10.5. Matières incompatibles

Réducteurs et oxydants forts, bases et acides forts, matériaux à haute température.

Meccanocar Italia S.r.I. Revision n. 1 du 14/02/2020 Nouvelle émission Imprimè le 14/02/2020

DÉTERGENT POUR CARÉNAGE

Page n. 12/26

١	S	\cap	R	П	т	Δ	N	F
ı	O	.,	D	u		м	IV	г

Agents oxydants forts, chlore, oxygène.

1-METHOXY-2-PROPANOL

Incompatible avec: substances oxydantes, acides forts, métaux alcalins.

Eviter le contact avec: les acides forts. Des bases solides. Oxydants forts.

BUTANE

Agents oxydants forts, chlore, oxygène.

ETHANOL

acides minéraux forts, agents oxydants. Aluminium à des températures plus élevées.

10.6. Produits de décomposition dangereux

ISOBUTANE

En cas d'incendie ou de production de décomposition thermique, par exemple, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone (CO2).

1-METHOXY-2-PROPANOL

Les produits de décomposition dépendent de la température, de l'alimentation en air et de la présence d'autres matériaux. Les produits de décomposition peuvent inclure et ne sont pas limités à: Aldéhydes. Cétones. Acides organiques.

BUTANE

En cas d'incendie ou de production de décomposition thermique, par exemple, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone (CO2).

ETHANOL

La combustion générera des oxydes de carbone.

NITRITE DE SODIUM

Décomposition thermique:> 320 ° C monoxyde d'azote, dioxyde d'azote, oxyde disodique

Meccanocar Italia S.r.I. Revision n. 1 du 14/02/2020 Nouvelle émission DÉTERGENT POUR CARÉNAGE Revision n. 1 du 14/02/2020 Page n. 13/26

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

1-METHOXY-2-PROPANOL

TRAVAILLEURS: inhalation; contact avec la peau.

POPULATION: ingestion de nourriture et d'eau contaminés; inhalation air ambiant; contact avec la peau de produits contenant la substance.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

1-METHOXY-2-PROPANOL

La principale voie d'entrée est la voie cutanée, la voie respiratoire étant moins importante, compte tenu de la basse tension de vapeur du produit. Audelà de 100 ppm, provoque une irritation des muqueuses oculaires, nasales et oropharyngées. A 1000 ppm, on note des troubles de l'équilibre et une irritation intense des yeux. Les examens cliniques et biologiques effectués sur des volontaires exposés n'ont fait apparaître aucune anomalie. L'acétate produit une irritation cutanée et oculaire majeure par contact direct. Aucun effet chronique sur l'homme n'a été observé.

Effets interactifs

Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGUË

LC50 (Inhalation) du mélange:
Non classé (aucun composant important)
LD50 (Oral) du mélange:
>2000 mg/kg
LD50 (Dermal) du mélange:
Non classé (aucun composant important)

2-PROPANOL

LD50 (Or.) 4710 mg/kg Rat

LD50 (Der) 12800 mg/kg Rat

LC50 (Inh) 72,6 mg/l/4h Rat

ETHANOL

LD50 (Or.) > 5000 mg/kg Rat

LC50 (Inh) 120 mg/l/4h Pimephales promelas

DÉTERGENT POUR CARÉNAGE

Revision n. 1

du 14/02/2020

Nouvelle émission

Imprimè le 14/02/2020

Page n. 14/26

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 401

Fiabilité: 2

2-PROPANOL

Espèce: Rat (Sherman) Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50: 5,84 autres: g / kg de poids corporel

Référence bibliographique: Smyth HF & Carpenter CP, EXPÉRIENCE SUPPLÉMENTAIRE AVEC LE TEST DE DÉTERMINATION DE LA GAMME

DANS LE LABORATOIRE INDÚSTRIEL DE TOXICOLOGIE (1948)

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 403

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle) Voie d'exposition: Inhalation (vapeur) Résultats: CL50: ca. 5 000 ppm

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 402

Fiabilité: 2

Espèce: lapin

Voie d'exposition: cutanée Résultats: DL50: 16,4 mL / kg pc

Référence bibliographique: Smyth HF & Carpenter CP, EXPÉRIENCE SUPPLÉMENTAIRE AVEC LE TEST DE DÉTERMINATION DE LA GAMME

DANS LE LABORATOIRE INDÚSTRIEL DE TOXICOLOGIE (1948)

1-METHOXY-2-PROPANOL

Méthode: Méthode UE B.1

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50 = 3739 mg / kg pc

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 403

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle) Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: Non classé

Méthode: équivalente ou similaire à la méthode UE B.3

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée Résultats: DL50> 2000 mg / kg pc

PROPANE

Méthode: étudier les concentrations auxquelles les effets du SNC se produisent après une exposition par inhalation au propane en mesurant la CL50 (15

min) et la CE50 (CNS) (10 min) chez le rat.

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Alderley Park (SPF); mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation Résultats: CL50> 800 000 ppm

BUTANE

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Alderley Park (SPF); mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation Résultats: CL50: 1 443 mg / L d'air

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Revision n. 1

du 14/02/2020

Nouvelle émission

Imprimè le 14/02/2020 Page n. 15/26

DÉTERGENT POUR CARÉNAGE

2-PROPANOL

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2 Espèce: lapin

Voie d'exposition: cutanée Résultats: Non classé

Référence bibliographique: Nixon G, Tyson C et Wertz W, Comparaisons interspécifiques de l'irritation cutanée (1975)

1-METHOXY-2-PROPANOL

Méthode: équivalente ou similaire à la méthode UE B.4

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: cutanée Résultats: non irritant

ETHANOL

Méthode: OCDE 404

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: cutanée Résultats: non irritant

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque une sévère irritation des yeux

2-PROPANOL

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 405

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: oculaire Résultats: Catégorie 2

1-METHOXY-2-PROPANOL

Méthode: équivalente ou similaire à la méthode UE B.5

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: oculaire Résultats: non irritant

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

2-PROPANOL

Méthode: OCDE 406

Fiabilité: 1

Espèce: cobaye (Hartley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée Résultats: non sensibilisant

1-METHOXY-2-PROPANOL

DÉTERGENT POUR CARÉNAGE

Revision n. 1

du 14/02/2020

Nouvelle émission

Imprimè le 14/02/2020

Page n. 16/26

Méthode: équivalente ou similaire à la méthode UE B.6

Fiabilité: 1

Espèce: cobaye (mâle / femelle) Voie d'exposition: cutanée Résultats: non sensibilisant

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

2-PROPANOL

Méthode: équivalente ou similaire au test in vitro OCDE 476

Fiabilité: 1

Espèce: hamster chinois

Résultats: négatifs avec ou sans activation métabolique

Référence bibliographique:

Méthode: équivalente ou similaire au test in vivo OCDE 474

Fiabilité: 2

Espèce: Souris (ICR; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale Résultats: négatifs

1-METHOXY-2-PROPANOL

Méthode: équivalente ou similaire au test in vitro OCDE 471

Fiabilité: 1

Espèce: S. typhimurium

Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique Méthode: équivalente ou similaire au test in vivo OCDE 474

Fiabilité: 2

Espèce: Souris (CD-1; mâle / femelle) Voie d'exposition: intrapéritonéale

Résultats: négatifs

PROPANE

Méthode: test in vitro OCDE 471

Fiabilité: 1

Espèce: Histidine Salmonella

Résultats: négatifs avec ou sans activation métabolique

Méthode: test OCDE 474 in vivo

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley CD; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (gaz)

Résultats: négatifs

BUTANE

Méthode: test in vitro OCDE 471

Fiabilité: 1

Espèce: souches de Salmonella, S. typhimurium Résultats: négatifs sans activation métabolique

Méthode: test OCDE 474 in vivo

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley CD; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (gaz)

Résultats: négatifs

ETHANOL

Revision n. 1

du 14/02/2020

Nouvelle émission

Imprimè le 14/02/2020 Page n. 17/26

DÉTERGENT POUR CARÉNAGE

Méthode: équivalente ou similaire au test in vivo OCDE 478

Fiabilité: 2

Espèce: Souris (CFLP et Alderley Park; mâle)

Voie d'exposition: Orale Résultats: négatifs

<u>CANCÉROGÉNICITÉ</u>

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

1-METHOXY-2-PROPANOL

Méthode: OCDE 453

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle) Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: négatifs

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

2-PROPANOL

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 416

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale Résultats: NOAEL 500

BUTANE

Méthode: OCDE 413

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley CD; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation Résultats: NOAEC 10000 ppm

Effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité 1-METHOXY-2-PROPANOL

Méthode: OCDE 416

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle) Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs) Résultats: négatifs, NOAEL (fertilité) = 300 ppm

PROPANE

Méthode: OCDE 413

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley CD; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation

Résultats: NOAEC (fertilité) 10 000 ppm

Effets néfastes sur le développement des descendants

1-METHOXY-2-PROPANOL

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 414

DÉTERGENT POUR CARÉNAGE

Revision n. 1

du 14/02/2020

Nouvelle émission

Imprimè le 14/02/2020

Page n. 18/26

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: Inhalation

Résultats: négatifs, NOAEL (développement) = 3000 ppm

PROPANE

Méthode: EPA OPPTS 870.3700

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (VAF / Plus®, dérivé de Sprague-Dawley (CD®) Crl: CD® IGS BR)

Voie d'exposition: Inhalation (gaz)

Résultats: NOAEC (développement) 10 426 ppm

ETHANOL

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Sprague-Dawley) Voie d'exposition: Orale

Résultats: NOAEL (développement) 5.2 g d'éthanol / kg pc / jour

Référence bibliographique: l'exposition prénatale à l'éthanol a des effets différentiels sur la croissance fœtale et l'ossification squelettique, Simpson ME,

Duggal S et Keiver K (2005)

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

2-PROPANOL

Sur la base des données disponibles, la substance peut endommager les organes par exposition unique et est donc classée dans cette classe de danger.

ISOBUTANE

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

1-METHOXY-2-PROPANOL

Sur la base des données disponibles et grâce au jugement d'experts, la substance est classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

PROPANE

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

BUTANE

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

ETHANOL

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

NITRITE DE SODIUM

Revision n. 1

du 14/02/2020

Nouvelle émission

Imprimè le 14/02/2020

Page n. 19/26

DÉTERGENT POUR CARÉNAGE

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de danger pour les organes cibles pour une exposition unique.

Organes cibles

1-METHOXY-2-PROPANOL

Système nerveux central

Voie d`exposition 2-PROPANOL

inhalée

1-METHOXY-2-PROPANOL

inhalation

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

2-PROPANOL

Sur la base des données disponibles et grâce au jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de danger pour les organes cibles en cas d'exposition prolongée ou répétée.

1-METHOXY-2-PROPANOL

Méthode: OCDE 453

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle) Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs) Résultats: négatifs, NOAEL = 300 ppm

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 410

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: négatifs, NOAEL> 1000 mg / kg pc / jour

PROPANE

Méthode: OCDE 422

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (gaz) Résultats: NOAEC 16 000 ppm

BUTANE

Sur la base des données disponibles et par le jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles en cas d'exposition prolongée ou répétée.

ETHANOL

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 408

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

DÉTERGENT POUR CARÉNAGE

Revision n. 1

du 14/02/2020

Nouvelle émission

Imprimè le 14/02/2020

Page n. 20/26

Voie d'exposition: Orale

Résultats: NOAEL 1 730 mg / kg pc / jour

NITRITE DE SODIUM

Sur la base des données disponibles et par le jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de danger pour les organes cibles en cas d'exposition prolongée ou répétée.

DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

NITRITE DE SODIUM

LC50 - Poissons
 EC50 - Crustacés
 EC50 - Algues / Plantes Aquatiques
 0,79 mg/l/96h Oncorhynchus mykiss
 23,31 mg/l/48h Penaeus monodon
 159 mg/l/72h Tetraseimis chui

1-METHOXY-2-PROPANOL

LC50 - Poissons 6812 mg/l/96h EC50 - Crustacés 23300 mg/l/48h

12.2. Persistance et dégradabilité

2-PROPANOL

Dégradable rapidement dans l'eau. 1-METHOXY-2-PROPANOL

Facilement dégradable dans l'eau, 4% en 28 jours.

BUTANE

Dégradable rapidement dans l'eau.

ETHANOL

Biodégradable rapidement, 60% en 5 jours.

BUTANE

Solubilité dans l'eau 0,1 - 100 mg/l

Rapidement dégradable

2-PROPANOL

Rapidement dégradable

NITRITE DE SODIUM

Solubilité dans l'eau 848000 mg/l

Dégradabilité: données pas disponible

PROPANE

Revision n. 1

du 14/02/2020

Nouvelle émission
Imprimè le 14/02/2020

Page n. 21/26

DÉTERGENT POUR CARÉNAGE

0,1 - 100 mg/l

Rapidement dégradable

Solubilité dans l'eau

ETHANOL

Solubilité dans l'eau 1000 - 10000 mg/l

Rapidement dégradable

1-METHOXY-2-PROPANOL

Solubilité dans l'eau 1000 - 10000 mg/l

Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

BUTANE

Coefficient de répartition

: n-octanol/eau 1,09

2-PROPANOL

Coefficient de répartition

: n-octanol/eau 0,05

NITRITE DE SODIUM

Coefficient de répartition

: n-octanol/eau -3,7

PROPANE

Coefficient de répartition

: n-octanol/eau 1,09

ETHANOL

Coefficient de répartition

: n-octanol/eau -0,35

1-METHOXY-2-PROPANOL

Coefficient de répartition

: n-octanol/eau < 1

12.4. Mobilité dans le sol

Informations pas disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

12.6. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

Meccanocar Italia S.r.I. Revision n. 1 du 14/02/2020 Nouvelle émission DÉTERGENT POUR CARÉNAGE Revision n. 1 du 14/02/2020 Page n. 22/26

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

Au transport des déchets peut être applicable l'ADR.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

2-PROPANOL

Après le prétraitement et la conformité à la réglementation sur les déchets dangereux, ils doivent être déposés dans un site d'enfouissement de déchets dangereux autorisé ou dans un incinérateur de déchets dangereux.

ISOBUTANE

Conformité aux réglementations locales, par ex. incinération par torchage.

Aucun numéro de clé de déchet selon la liste européenne des types de déchets ne peut être attribué à ce produit, car cette classification est basée sur l'utilisation (non encore déterminée) pour laquelle le produit est destiné au consommateur.

Le numéro de clé des déchets doit être déterminé conformément à la liste européenne des types de déchets (décision sur la liste des types de déchets de l'UE 2000/532 / CE) en collaboration avec la société d'élimination / le producteur / l'autorité officiel.

1-METHOXY-2-PROPANOL

Ce produit, lorsqu'il est éliminé dans son état inutilisé et non contaminé, doit être traité comme un déchet dangereux conformément à la directive CE 91/689 / CEE. Les pratiques d'élimination doivent être conformes à toutes les lois nationales et provinciales et aux lois locales ou locales régissant les déchets dangereux. Une évaluation plus approfondie peut être nécessaire pour les matières usées, contaminées et résiduelles. Ne pas rejeter dans les égouts, sur le sol ou dans une étendue d'eau.

BUTANE

Aucun numéro de clé de déchet selon la liste européenne des types de déchets ne peut être attribué à ce produit, car cette classification est basée sur l'utilisation (non encore déterminée) pour laquelle le produit est destiné au consommateur.

Le numéro de clé des déchets doit être déterminé conformément à la liste européenne des types de déchets (décision sur la liste des types de déchets de l'UE 2000/532 / CE) en collaboration avec la société d'élimination / le producteur / l'autorité officiel.

NITRITE DE SODIUM

Contactez le fabricant pour le recyclage. Vérifiez le recyclage. Contactez la déchetterie pour le recyclage

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR / RID, IMDG, 1950

IATA:

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR / RID: AEROSOLS IMDG: AEROSOLS

IATA: AEROSOLS, FLAMMABLE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Revision n. 1

du 14/02/2020 Nouvelle émission

Imprimè le 14/02/2020

Page n. 23/26

DÉTERGENT POUR CARÉNAGE

ADR / RID:

Classe: 2

Etiquette: 2.1

IMDG:

Classe: 2

Etiquette: 2.1

IATA:

Classe: 2

Etiquette: 2.1



14.4. Groupe d'emballage

ADR / RID, IMDG,

IATA:

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID:

NO

IMDG: IATA:

NO NO

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR / RID:

HIN - Kemler: --

Quantités Limitées: 1 L

Code de restriction en

tunnels: (D)

Special Provision: -

Instructions particulières:

IMDG:

EMS: F-D, S-U

Cargo:

Pass.:

IATA:

Quantités Limitées: 1 L

Quantitè maximale:

d'emballage: 203

150 Kg Quantitè maximale: 75

Mode d'emballage: 203

Mode

Kg

A145, A167,

A802

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Informations non pertinentes

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

40

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/CE

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

Produit Point

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Revision n. 1

du 14/02/2020

Nouvelle émission

Page n. 24/26

DÉTERGENT POUR CARÉNAGE

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage supérieur à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam

_

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm

<u>:</u>

Aucune

Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange

des substances indiqués dans la section 3 n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Flam. Gas 1A Gaz inflammable, catégorie 1A

Aerosol 1 Aérosol, catégorie 1
Aerosol 3 Aérosol, catégorie 3

Flam. Liq. 2 Liquide inflammable, catégorie 2
Flam. Liq. 3 Liquide inflammable, catégorie 3
Ox. Sol. 2 Matière solide comburante, catégorie 2

Press. Gas (Liq.) Gaz liquéfié

Press. Gas Gaz sous pression

Acute Tox. 3 Toxicité aiguë, catégorie 3

Eye Irrit. 2 Irritation oculaire, catégorie 2

STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3

Aquatic Acute 1 Danger pour le milieu aquatique, toxicité aiguë, catégorie 1

H220 Gaz extrêmement inflammable.

DÉTERGENT POUR CARÉNAGE

Revision n. 1

du 14/02/2020

Nouvelle émission

Imprimè le 14/02/2020

Page n. 25/26

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE NUMBER: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement CE 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX NUMBER: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement CE 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- VOC: Composé organique volatile
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

- 1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
- Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
 Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
- 4. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen
- 5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
- 6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
- 7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP) 8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
- 9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
- 10. Règlement (UÉ) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
- 11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
- 12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
- 13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
- 14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
- 15. Règlement (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
- 16. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP) The Merck Index. 10th Edition

Meccanocar Italia S.r.l.	Revision n. 1 du 14/02/2020
	Nouvelle émission
DÉTERGENT POUR CARÉNAGE	Imprimè le 14/02/2020
	Page n. 26/26

- Patty Industrial Hygiene and Toxicology N.I. Sax Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site Internet IFA GESTIS
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe

I du CLP, sauf autres indications figurant dans les sections 11 et 12.

Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.